

chancelier, tué à la bataille de Courtrai, est remplacé par Guillaume de Nogaret qui dénonce le "faux pape" et l'accable de calomnies et participe au fameux "attentat d'Anagni".

Au Louvre se tient en juin 1303, une nouvelle assemblée rassemblant une trentaine d'évêques, de grands seigneurs et des représentants des villes ; il s'agit d'en appeler au concile, devant lequel le pape devra se justifier. L'abbé de Saint-Corneille y assistait et recevra des lettres de garantie du roi. Saint-Corneille fait partie de cette dizaine d'abbayes qui sont les véritables abbayes royales, par leur fondation même. Ces abbayes sont exemptes et leur abbé élu doit être accepté par le roi avant d'être confirmé par le pape. L'abbé est Pierre du Bois, seigneur de Lihus, près d'Estrées-Saint-Denis, frère de Paul du Bois, maréchal de France. C'est alors que l'abbé obtient satisfaction dans sa querelle avec les Mathurins que saint Louis avait installés à l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas et qui étaient naturellement soutenus par l'évêque de Soissons. Le roi confirmera l'expulsion des Trinitaires en juin 1303. Un vicaire-général, nommé alternativement par l'abbé et par l'évêque assurera la juridiction de la ville. On envoie des délégations réclamer aux divers évêques et abbés leurs procurations en faveur de l'Appel au concile. Nombreux seront les prétextes invoqués afin de ne pas se compromettre : sceaux égarés, formules dilatoires... Les chapelains du roi trouveront bon accueil à Saint-Corneille, le 24 juillet 1303, lors de leur tournée de Senlis à Laon, l'abbé leur étant naturellement favorable.

6 Octobre

Didier QUENEHEN

Les mottes castrales médiévales

dans le département de l'Oise

Après diverses annonces, le Président Callais donne la parole à M. J.-Cl. Blanchet qui détaille assez longuement les fouilles en cours ou à venir à Compiègne et dans ses environs immédiats ; pendant trois mois seront affectés aux chantiers du parking Bon Secours et du futur aménagement des Hallettes, cinq archéologues.

De plus un inventaire archéologique complet de la ville, ou D.P.A.U., permettra une meilleure sauvegarde, d'autant qu'il sera inclus dans le plan d'occupation des sols (POS) au sein d'une convention culturelle.

Un site néolithique et trois maisons gauloises ont été mis au jour vers le nouveau lycée Charles De Gaulle, et un site exceptionnel de 8 000 avant J.-C. au confluent à Choisy-au-Bac.

Le jeune archéologue et professeur d'Histoire Didier Quenehen a consacré son important mémoire de maîtrise aux mottes castrales ou

ouvrages de terre médiévaux dans l'Oise, dont les deux tiers ont disparu.

La motte castrale est une motte de terre entourée d'un fossé, à laquelle est accolée une tour en bois, une basse-cour généralement ovale, et très souvent un centre d'exploitation agricole avec grange et écurie. On les date des XI^e et XII^e siècles.

La difficulté d'en dresser l'inventaire est due pour une part au petit nombre des sources, d'autre part aux aléas de la prospection sur le terrain.

Dans le département de l'Oise, moins le Vexin et le Valois, on dénombre quatre-vingt-douze sites vérifiés, dont certains sont très abîmés ou ont disparu. En réalité il faut estimer leur nombre de 200 à 250.

Le risque de disparition est permanent, et la vigilance s'impose.

Les vallées de l'Oise et de l'Aisne constituent au XI^e s. un carrefour d'influences important : le lignage d'Eudes II de Blois domine jusque vers 1050-1060 ; c'est ensuite le comte Raoul de Crépy jusqu'en 1077 qui, avec la possession de sept comtés, détient l'essentiel du pouvoir. Suit l'énumération des principaux sites autour de Compiègne : Coudun, Francières, Carlepont, Montigny, Gournay, Moyvillers, Vignemont, Remy, Cuts etc. Chaque site doit faire l'objet d'une étude archéologique, de celle des lignages nobles, des relations avec les établissements religieux, et de l'habitat.

On distingue les mottes en position dominante, en position dominée, ou à mi-hauteur pour le contrôle des vallées.

A cette étude très neuve, J.-Cl. Blanchet apporte un certain nombre de remarques d'ordre général : on constate toujours avant la motte une occupation gallo-romaine, à laquelle succède une nécropole mérovingienne. Après le pillage du III^e siècle, le site est réoccupé.

La recherche sur ces mottes est trop récente et requiert un élargissement et approfondissement des connaissances avant de donner lieu à de véritables conclusions.

10 Novembre

Anne-Marie BOCQUILLON

Tableau de Compiègne au début du XV^e siècle

Anne-Marie Bocquillon, conférencière des Musées nationaux, a présenté en 1988, un mémoire de maîtrise devant l'Université de Paris I Sorbonne intitulé "Tableau de Compiègne au début du XV^e siècle", sous la direction du Professeur Robert Fossier. Ce travail s'est fondé sur une dizaine d'années de comptes de Ville, (1398-1402, comptes de Jehan Le Féron, et comptes de 1404 à 1410) ainsi que sur un registre de délibérations de 1406 à 1414.